

**Commune de MONTSEVEROUX****LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES**  
**AU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025**

Date de convocation : 17/04/2025.

**Présents** : Mme Karelle OGIER, Mme Nathalie FERNANDES, MM. Bernard GLABACH, Bernard CLECHET, Julien RIAS, Alain ALLEC, Christian FOURNIER, Gilbert CHAMPION.

**Excusé** : M. Mikaël LABRUYERE.

**Absents** : M. Thierry BAGUET, M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET.

Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2025-24**

**Objet** : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement des espaces publics aux abords d'un monument historique

Mme le Maire expose que dans le cadre de l'opération d'aménagement des espaces publics aux abords d'un monument historique (château), une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément au code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans un journal d'annonces légales le 7 février 2025 et sur le profil acheteur de la commune le 6 février 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 13 mars 2025 à 12h00.

Le marché est composé d'un lot unique.

Six plis ont été déposés dans les délais, représentant cinq offres (une même entreprise ayant déposé deux plis).

L'analyse des offres, annexée à la présente délibération, a été établie selon les critères fixés dans le DCE par le maître d'œuvre Maryline Guende de la société Cambium paysage.

Suite à cette analyse, le classement des offres est le suivant :

N° de l'offre	Critères	Valeur technique	Prix des prestations		Total sur 100	Classement
	Pondération	60%	40%			
	Entreprises	Note d'évaluation technique sur 60	Total HT	Note sur 40		
1	CHEVAL R.P. et P.-MOLINA - MIGMA	48,75	614 661,85 €	30,12	<b>78,87</b>	<b>4</b>
2	DE FILIPPIS - J. LEFEBVRE	48,75	637 764,89 €	29,03	<b>77,78</b>	<b>5</b>
3	ID VERDE	48,75	544 005,45 €	34,03	<b>82,78</b>	<b>3</b>
4	LAQUET-GMTP	60,00	522 007,18 €	35,47	<b>95,47</b>	<b>2</b>

5	SPORTS & PAYSAGES- MEYRAND-SOLS ALPES	60,00	462 845,19 €	40,00	<b>100,00</b>	<b>1</b>
---	--	-------	--------------	-------	---------------	----------

Au vu de ce rapport d'analyses et après réunion avec les conseillers municipaux et Mme Guende, Mme le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse : le groupement solidaire SPORTS & PAYSAGES – MEYRAND -SOLS ALPES.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu l'analyse réalisée par le maître d'œuvre en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (8 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- d'ATTRIBUER le marché pour les travaux « aménagement des espaces publics aux abords d'un monument historique » au groupement solidaire SPORTS & PAYSAGES SA SCOP – SAS MEYRAND EMMANUEL – SAS SOLS ALPES pour un montant de 462 845,19 € HT,

- d'AUTORISER Mme le Maire à signer le marché correspondant avec le groupement solidaire précité et toutes les pièces de nature technique, administrative et financière afférentes à ce marché.